

Département de Seine et
Marne

Arrondissement de
Fontainebleau

Communauté
de Communes du Pays de
Nemours

N°2023-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
49	30	44

Vote
Prend Acte :
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation :

31/03/2023

Date d'affichage :

20/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Madame Valérie LACROUTE, Présidente, en session ordinaire.

Présents : (30)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS (2)
BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)
BUTHIERS : Monsieur Christophe CHAMOREAU (1)
CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)
CHEVRAINVILLIERS : Monsieur Benoît OUDIN (1)
DARVAULT : Monsieur Fabrice JEULIN (1)
FAY LES NEMOURS : Monsieur Christian PEUTOT (1)
FROMNT : Monsieur François ROISNEAU (1)
GREZ SUR LOING : Monsieur Jacques BEDOSSA (1)
GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGÉ (1)
MONCOURT-FROMONVILLE : Monsieur Maxime LABELLE, Monsieur Daniel MARTINEZ (2)
NANTEAU-SUR-ESSONNE : Monsieur Olivier MAUXION (1)
NEMOURS : Monsieur Christian BRUNET, Monsieur Bernard COZIC, Madame Annie DURIEUX, Monsieur Gilles KINDERF, Madame Elodie LABE, Madame Valérie LACROUTE, Madame Florence MARCANDELLA, Madame Anne-Marie MARCHAND, Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Madame Paule QUINTON (10)
ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN (1)
SAINT PIERRE LES NEMOURS : Madame Sophie BORDAT, Monsieur Sébastien DETEIX, Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS, Madame Elisabeth SARTORI (4)
VILLIERS SOUS GREZ : Monsieur Thierry MASSON (1)

Pouvoirs : (14)

Monsieur Eric JAIRE donne pouvoir à Monsieur Christophe CHAMOREAU
 Madame Véronique GABORIT donne pouvoir à Monsieur Olivier MAUXION
 Monsieur Vincent MEVEL donne pouvoir à Monsieur Denis CELADON
 Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY donne pouvoir à Monsieur Gilles KINDERF
 Monsieur Ziraute BOUHENNICHA donne pouvoir à Monsieur Bernard COZIC
 Monsieur Daniel HELFRICH donne pouvoir à Madame Annie DURIEUX
 Monsieur Nicolas PAOLILLO donne pouvoir à Monsieur Elodie LABE
 Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN donne pouvoir à Madame Paule QUINTON
 Monsieur Philippe ROUX donne pouvoir à Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR
 Madame Charlotte VAILLOT donne pouvoir à Madame Florence MARCANDELLA
 Monsieur Mehdi REZGALLAH donne pouvoir à Monsieur Philippe CHALMETTE
 Monsieur Eric DALMAYRAC donne pouvoir à Monsieur Sébastien DETEIX
 Monsieur Bruno LANDAIS donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET
 Madame Cendrine REDONDO donne pouvoir à Madame Sophie BORDAT

Absents et excusés : (5)

Madame Dominique HERBLINE, Messieurs François-Xavier DUPERAT, Jean-Luc RACINET, Aboudou ZAABAY, Volkan ALGUL.

Formant la majorité des membres.

OBJET : FONDS DE CONCOURS – FROMONT – EXERCICE 2023

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Communautaire, Madame Emmanuelle BERCIS a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-6,
Considérant que dans le cadre de sa volonté de renforcer sur son territoire la solidarité entre les communes, la Communauté de communes du Pays de Nemours a mis en place un fonds de concours d'aide à l'investissement, doté d'une enveloppe financière de 50 000€ pour l'exercice 2023.

Considérant la commune de Fromont a sollicité la mobilisation de ce fonds de concours, pour des travaux de réparation d'urgence d'une partie de la toiture de l'église, pour un montant de 6 513,60€ HT.

Considérant que la participation demandée à la Communauté de communes du Pays de Nemours serait de 5 000€ et a fait l'objet d'un avis favorable du groupe d'analyse des demandes.

Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 5 000€ à la commune de Fromont, pour des travaux de réparation d'urgence d'une partie de la toiture de l'église et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Fontainebleau.

Fait et délibéré en séance le 6 avril 2023, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents.

La Présidente,
Valérie LACROUTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Lacroute', written over a faint circular stamp.